



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Préambule

Les exercices de sécurité sont une phase essentielle pour tester la pertinence et le caractère opérationnel des plans de secours, pour vérifier les procédures d'alerte et de transmission de l'information et pour évaluer les équipes et les moyens.

Dans le cadre du retour d'expérience de l'exercice du 30 mars dernier consistant à déployer dans un même lieu les moyens de sécurité civile de l'archipel, il en est ressorti le besoin d'organiser un exercice inopiné.

Objectifs

Dans ce cadre, le lundi 1^{er} juin 2015 s'appuyant sur un exercice de sécurité de la régie des transports maritimes, la préfecture a déclenché un exercice de sécurité civile consistant à :

- ▶ ouvrir la cellule de crise de manière inopinée ;
- ▶ déployer sur le terrain le poste médical avancé ainsi que le poste sanitaire mobile de manière inopiné ;
- ▶ gérer deux évènements en simultanés.

Scénario

En début d'après-midi, le Cabestan embarque ses passagers et quitte le port. Suite à un malaise du capitaine, le navire change brusquement d'allure et fait des embardées. Plusieurs passagers sont blessés. La régie des transports maritimes active sa cellule de crise et gère l'évènement.

En parallèle, un appel de la délégation de Miquelon signale que deux classes du primaire en sortie scolaire à l'observatoire du Goulet sont victimes d'une intoxication alimentaire grave.

Le préfet déclenche la disposition spécifique ORSEC « nombreuses victimes » et prend la direction des opérations de secours en concertation avec la cellule de crise de la régie des transports maritimes.

Des premiers enseignements mettent en exergue l'implication immédiates des services mobilisés et leur capacité de résilience face à deux incidents réalistes. La bonne coordination et communication entre ces services feront l'objet d'une évaluation toute particulière dans le cadre d'un retour d'expérience approfondi.

Acteurs mobilisés

- la préfecture et la délégation de Miquelon ;
- les sapeurs-pompiers du service d'incendie de Saint-Pierre ;
- la SNSM
- le centre hospitalier François Dunan ;
- l'ATS ;
- la Croix Rouge ;
- la cellule de crise de la régie des transports maritimes;
- la DTAM, service des activités maritimes ;
- la gendarmerie ;
- la mairie de Saint-Pierre ;
- la mairie de Miquelon-Langlade ;
- l'Éducation nationale.